

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 2020
Convocation du 25 mai 2020

PROCES VERBAL DE REUNION

Affiché en exécution des articles L. 2121-25 & R. 2121-11 du C.G.C.T.



Présents : M. Guillaume BARBIER, M. Jean-Louis CHAUMONNOT, Mme Sylvie COUTTET, M. Pierre COUTTET, Mme Claire COUVAL, M. Éric INGARDIN, M. Joël MATHYS, M. Serge PARVAUD, M. Gilles RIGOLLOT, M. Bruno TERRILLON, Mme Claudine VERSLYPE
Secrétaire : Mme Claire COUVAL

Le Conseil Municipal :

- Confie certaines délégations au Maire pour le bon fonctionnement de la gestion de la commune
- Fixe le montant des indemnités du Maire et des Adjoins
- Désigne les délégués à la Communauté de Communes du Pays Chatillonnais, au SEQUANA, au SICECO, au SIVOM et au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Brion
- Désigne le correspondant défense
- Désigne les garants pour l'ONF
- Désigne les membres des différentes commissions communales
- Vote le taux des taxes locales directes
- Charge le Maire de contacter le SICECO pour établir un devis pour l'éclairage public en LEDS
- Charge le Maire de contacter les entreprises pour établir des devis pour la réfection du mur du cimetière

Le Maire,

